



LA DIFFUSION, LA PUBLICATION OU LA DISTRIBUTION DU PRÉSENT COMMUNIQUÉ, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, EST INTERDITE DANS OU DEPUIS TOUT TERRITOIRE OÙ ELLE CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES LOIS OU DES RÈGLEMENTS APPLICABLES DE CE TERRITOIRE, EN PARTICULIER AUX ÉTATS-UNIS.

PLASTIQUES IPL INC. DÉPOSE UN PROSPECTUS DÉFINITIF ET ANNONCE LE PRIX DE SON PREMIER PLACEMENT DANS LE PUBLIC D' ACTIONS ORDINAIRES

Montréal (Québec), le 21 juin 2018 – Plastiques IPL Inc. (« IPLP » ou la « Société ») a annoncé aujourd'hui avoir fait viser son prospectus définitif déposé auprès des autorités en valeurs mobilières de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada et avoir conclu une convention de prise ferme (la « convention de prise ferme ») relativement à son projet de premier placement d'actions ordinaires dans le public (le « placement »). Aux termes de la convention de prise ferme, la Société a convenu d'émettre et de vendre 13 200 000 actions ordinaires au prix de 13,50 \$ par action ordinaire, ce qui lui rapportera un produit brut de 178 200 000 \$ au total. De cette somme, environ 28 156 653 \$ serviront à racheter des actions ordinaires de catégorie B par suite de l'exercice de l'option de rachat.

Le placement est réalisé par un syndicat de preneurs fermes dirigé par BMO Marchés des capitaux, Marchés des capitaux CIBC et RBC Marchés des Capitaux, agissant à titre de teneurs de livres conjoints, syndicat qui comprend par ailleurs Financière Banque Nationale inc., J&E Davy, Goodbody Stockbrokers UC, Valeurs mobilières Desjardins inc., Valeurs mobilières GMP S.E.C., Valeurs mobilières HSBC (Canada) Inc. et Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

La Société a également accordé aux preneurs fermes une option de surallocation (l'« option de surallocation »), qui leur permet de faire émettre par la Société jusqu'à 1 980 000 actions ordinaires additionnelles au prix de 13,50 \$ par action ordinaire, moyennant un produit brut additionnel d'environ 26 730 000 \$ si l'option de surallocation est exercée intégralement. L'option de surallocation peut être exercée dans les 30 jours suivant la date de clôture.

La clôture du placement devrait avoir lieu vers le 28 juin 2018, sous réserve des conditions de clôture habituelles. À ce moment, les actions ordinaires commenceront à se négocier à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « IPLP ». La TSX a conditionnellement approuvé l'inscription à sa cote des actions ordinaires, sous réserve du respect des exigences de la TSX. Le prospectus définitif peut être consulté sur SEDAR au www.sedar.com.

Aucune autorité en valeurs mobilières n'a approuvé ou désapprouvé le contenu du présent communiqué. Les actions ordinaires n'ont pas été et ne seront pas inscrites en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ni en vertu d'une loi sur les valeurs mobilières étatiques. Par conséquent, les actions ordinaires ne peuvent pas être offertes ou vendues aux États-Unis en l'absence d'inscription exigée par la Loi de 1933 et les lois étatiques applicables, sauf si une dispense des exigences d'inscription est offerte. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des titres d'IPLP dans un territoire ou une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

À propos d'IPLP

IPLP est un fournisseur de premier ordre de solutions de produits d'emballage durables principalement dans les marchés de l'alimentation, de la consommation, de l'agriculture, de la logistique et de l'environnement, présent au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Irlande, en Chine et au Mexique. IPLP compte environ 2 400 employés et possède des bureaux à Montréal et à Dublin.

Pour obtenir plus de renseignements :

www.iplplasticsinc.com

Demandes des investisseurs

Alan Walsh, chef de la direction

+1 438 320 6188

Pat Dalton, chef des finances

+1 438 320 6188

Demandes des médias

Phil Koven, Bay Street Communications

+1 647 496 7858

Tom McEnaney, McEnaney Media

+353 87 2222 666

Mise en garde

Le présent communiqué n'est pas destiné à être publié ou distribué, directement ou indirectement, aux États-Unis (auxquels sont assimilés les territoires et possessions de ce pays, tout État américain individuel et le District de Columbia) (les « États-Unis »), en Australie, en Afrique du Sud ou au Japon. Il se peut que, dans certains pays, la distribution du présent communiqué soit limitée par des lois. Il est conseillé aux personnes qui entrent en possession de tout document ou autre information dont il est fait mention aux présentes de se renseigner au sujet de ces restrictions et de les respecter. L'inobservation de ces restrictions pourrait constituer une violation des lois sur les valeurs mobilières d'un tel territoire.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vendre ou de distribuer ni la sollicitation d'une offre d'acheter, de souscrire ou de distribuer des titres au Canada, aux États-Unis, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud, pas plus qu'il ne se veut une sollicitation pour la réalisation d'une opération visant des titres au Canada, aux États-Unis, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud, ni ne fait partie d'une telle démarche.

Le présent communiqué ne constitue pas une note d'information ou un prospectus dans le cadre d'un placement de titres de la Société. Les investisseurs ne doivent pas accepter d'offre visant des titres auxquels le présent document se rapporte, ni faire l'acquisition ou souscrire de tels titres. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vendre ni la sollicitation d'une offre d'acheter ou de souscrire des titres et les investisseurs ne peuvent l'invoquer pour conclure un contrat d'investissement ou prendre une décision d'investissement.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public des titres de la Société dans l'Espace économique européen. Aucune offre visant les actions ordinaires de la Société ne sera faite dans un État membre de l'Espace économique européen, sauf en vertu d'une dispense visée à l'article 3 de la directive 2003/71/CE de l'Union européenne (dans sa version modifiée, notamment par la directive 2010/73/UE, la « directive sur les prospectus »), dans sa version mise en œuvre dans les États membres de l'Espace économique européen, qui exonère de l'obligation de produire un prospectus pour les offres de titres. Par conséquent, aucune offre visant les actions ordinaires de la Société ne sera faite dans un État membre de l'Espace économique européen, sauf aux « investisseurs admissibles » (au sens de la directive sur les prospectus) et/ou sur le fondement que la souscription minimale par investisseur dans l'Espace économique européen est de 100 000 €. Le prospectus provisoire modifié de la Société n'a pas été approuvé ni désapprouvé par une autorité compétente pour l'application de la directive sur les prospectus et aucune autorité compétente ne se prononcera sur l'exactitude ou le bien-

fondé du prospectus provisoire modifié ou du prospectus définitif.

Le présent communiqué est une publicité et ne constitue pas un prospectus ni un document d'admission. Les investisseurs ne devraient pas acheter ou souscrire de titres auxquels il est fait référence dans le présent communiqué.

L'information qui figure dans le présent communiqué est donnée à la date de sa publication (à moins d'indication contraire) et elle est susceptible d'être modifiée, révisée ou mise à jour.

Le présent communiqué ne constitue pas une recommandation concernant un investissement dans les titres de la Société. La valeur des titres peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les investisseurs éventuels devraient consulter un conseiller professionnel au sujet du bien-fondé d'un placement dans leur cas. Les résultats ou renseignements passés figurant dans le présent communiqué ne peuvent pas être considérés comme une indication du rendement futur.

Le présent communiqué renferme des « déclarations prospectives » ou des déclarations qui peuvent y être assimilées. Ces déclarations prospectives font état de risques et d'incertitudes connus et inconnus, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Société. Ces déclarations prospectives se fondent sur les convictions et les attentes actuelles du conseil d'administration de la Société concernant les faits à venir. Certaines déclarations prospectives se reconnaissent par l'usage de certains termes comme « croire », « estimer », « prévoir », « projeter », « anticiper », « s'attendre à », « avoir l'intention de », éventuellement employés au futur ou au conditionnel, par l'usage de variantes de ces termes ou par l'emploi de termes similaires. Il peut aussi s'agir de discussions sur des stratégies, des plans, des objectifs, des buts, des faits à venir ou des intentions. Les déclarations prospectives portent sur toutes les questions qui ne sont pas des faits historiques. Les résultats réels sont parfois considérablement différents des déclarations prospectives, qui reflètent l'opinion actuelle de la Société au sujet des événements à venir et sont exposées aux risques concernant les événements futurs ainsi qu'à d'autres risques, incertitudes et hypothèses concernant l'entreprise, les résultats d'exploitation, la situation financière, les perspectives, la croissance et la politique de dividendes de la Société et de l'industrie dans laquelle elle exerce ses activités. Les déclarations prospectives valent uniquement à la date à laquelle elles sont faites et ne constituent pas une indication du rendement futur.

Les déclarations prospectives et les autres déclarations contenues dans le présent communiqué concernant des questions qui ne constituent pas des faits historiques comportent des prévisions. Il n'existe aucune garantie que ces résultats futurs seront atteints. Les événements ou les résultats réels pourraient différer considérablement en raison des risques et des incertitudes auxquels la Société est confrontée. Ces risques et ces incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats futurs indiqués, énoncés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives valent uniquement à la date du présent communiqué. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour cette information prospective en raison de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf dans la mesure où la loi applicable l'y contraint.

La Société et les membres de son groupe déclinent expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ou réviser des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué en raison de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit.